

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 38 (1991)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

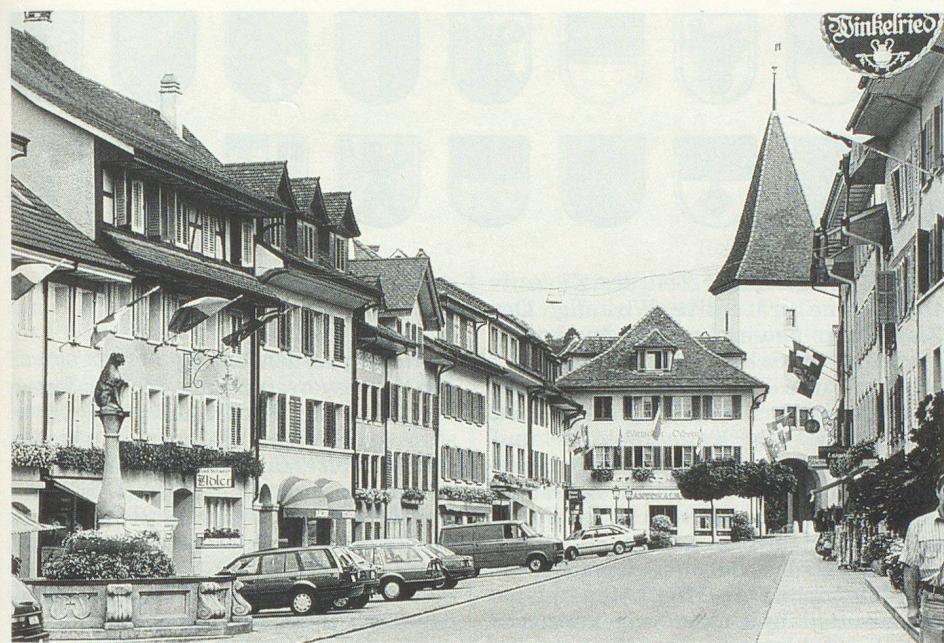
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A l'instar de quelques autres localités du canton de Lucerne, la petite ville de Sempach a été largement bâtie au cours des siècles.
(Photos: Edouard Reinmann)

cantons catholiques de la Suisse, a connu un véritable «Kultukampf». En témoignent notamment les corps francs dont chaque lucernois se souvient aujourd'hui encore.

Sur le plan politique, le premier grand changement est intervenu en 1831 dans le canton. Les libéraux ont accédé au pouvoir et ont tout mis en œuvre pour s'y maintenir. Dans l'intervalle, un

mouvement populaire violent, conduit par Josef Leu von Ebersol, a préparé la chute du régime libéral.

En 1841, les conservateurs ont obtenu la majorité au Parlement cantonal et ont alors dicté la politique suivie par le canton. C'est ainsi que le canton de Lucerne a été irrésistiblement engagé dans la malheureuse guerre du «Sonderbund» (1847), qui visait à empêcher l'instauration du nouvel ordre confédéral, qui entra en vigueur en 1948.

«Frisch voran mit Christian»

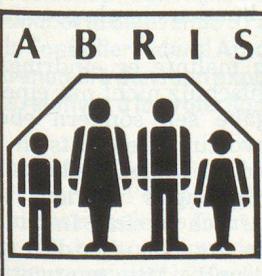
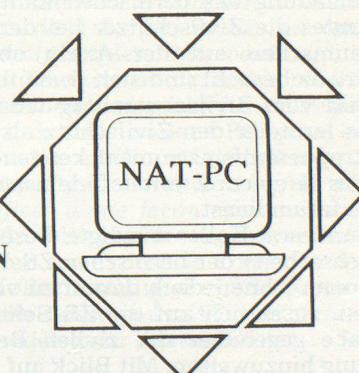
Durant les décennies qui suivirent 1871, les libéraux cherchèrent constamment à gagner un siège au Conseil des Etats. Mais leur entreprise échoua, jusqu'en 1955! En effet par une opération «coup de poing» et grâce au slogan «Frisch voran mit Christian» ils réussirent à faire élire Christian Clavadetscher. Une fois encore, tous les registres de la bataille pour le pouvoir furent utilisés partout. Puis Clavadetscher fut réélu, et, depuis lors, le canton de Lucerne s'est installé dans la démocratie de concorde. Les deux grands partis, les démocrates-chrétiens et les libéraux-radicaux ce sont rapprochés. Ils cherchent plutôt à considérer ce qu'ils ont en commun, plutôt que ce qui les sépare. □



NAT - PC

**LOGICIEL INTÉGRÉ POUR LA GESTION
DES OFFICES DE PROTECTION CIVILE**

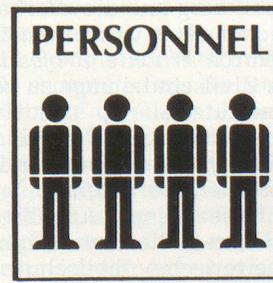
(dès sfr 5500)



- FICHIER INFORMATISÉ DU PERSONNEL ET DE L'OFFICE
- IMPRESSION DES CARTES DE CONTRÔLE DE CORPS
- LISTE HIÉRARCHIQUE PAR SERVICE OU UNITE
- GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS

- BILAN DES PLACES PROTÉGÉES PAR ILOT
- IMPRESSION DU PLAN D'ATTRIBUTION
- RÉPARTITION DE LA POPULATION
- CONTRÔLE D'ABRIS

- COURS ANNUEL:
- AFFECTION
- CONVOCATION
- LISTE DE PRÉSENCE



NATSOFT S.A.

ROUTE DE COLLEX 199 · CASE POSTALE 45 · 1239 COLLEX-BOSSEY/GENÈVE · TÉL. 022/774 35 35 · FAX 022/774 35 36



- LISTE ET CARTES DE COMPENSATIONS
- PLAN ET CARTES DE MISE SUR PIED

- FICHIER DU MATERIEL ATTRIBUÉ
- INVENTAIRE ET LIEU DE STOCKAGE
- LISTE COMPARATIVE ET RÉPARTITION
- RÉQUISITION DES VÉHICULES